

**TRAVAUX RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP  
BOULEVARD DE VALLONGUE  
SOCIETE BRONZO TP**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande datée du 29 juillet 2019 de la société BRONZO TP Monsieur Laurent NYECERONT – sise : ZI Athélia I – 13702 LA CIOTAT (e-mail : laurent.nyeceront@eauxdemarseille.fr),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

**- ARRETONS -**

ARTICLE 1° : Les travaux de renouvellement du réseau AEP, boulevard de Vallongue à partir du n°600 sont autorisés :

**DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019 AU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera par demi-chaussée pour la desserte des riverains. Elle pourra être momentanément barrée selon l'avancée des travaux.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 2 AOUT 2019**



Jean-Paul JOSEPH.  
Maire de Bandol,  
**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
8ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité